



COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT

Conseil Municipal du jeudi 17 mars 2022 - 18 h

Salle Georges Brassens - 16, boulevard Paul Bert

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022
- 2 - Finances – Budget principal - Compte de gestion de l'exercice 2021
- 3 - Finances – Budget principal – Compte Administratif de l'exercice 2021
- 4 - Finances – Budget annexe de la caserne de gendarmerie – Compte de gestion de l'exercice 2021
- 5 - Finances – Budget annexe de la caserne de gendarmerie – Compte administratif de l'exercice 2021
- 6 - Finances – Budget principal – Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2021
- 7 - Finances – Budget annexe de la caserne de gendarmerie - Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2021
- 8 - Finances – Rénovation thermique de l'école maternelle Jacques Prévert – Révision de l'autorisation de programme
- 9 - Finances – Création d'un nouveau groupe scolaire à l'avenue du stade – Révision de l'autorisation de programme
- 10 - Finances – Restaurant et service scolaire – Révision de l'autorisation de programme
- 11 - Finances – Espace culturel, associatif et citoyen – Révision de l'autorisation de programme
- 12 - Finances – Requalification des places du centre ancien – Révision de l'autorisation de programme
- 13 - Finances – Espace sportif municipal de l'Estagnol – Révision de l'autorisation de programme
- 14 - Finances – Fiscalité directe locale - Vote des taux d'imposition pour 2022
- 15 - Finances - Subvention de fonctionnement au CCAS
- 16 - Finances - Adhésion à l'Agence France Locale (AFL) et souscription d'une participation au capital de l'AFL
- 17 - Finances - Budget principal de la commune - Budget primitif de l'exercice 2022
- 18 - Finances - Budget annexe de la caserne de gendarmerie - Budget primitif de l'exercice 2022
- 19 - Finances - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 20 - Urbanisme – Projet de renouvellement urbain du centre-ville de Clermont l'Hérault - Définition des objectifs et des modalités de concertation publique au titre des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme
- 21 - Administration générale – Etudes de faisabilité et de programmation sur le secteur Salasc élargi – Convention de mandat d'étude avec la Société Publique Locale Territoire 34
- 22 - Urbanisme - D. I. A. non préemptées
- 23 - Information - Décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales